



Etablissement public de la Porte Dorée

Grave atteinte aux libertés syndicales

A la mi-novembre 2020, la CGT-Culture a saisi le Cabinet de la Ministre de la Culture sur la situation du secrétaire de la section du Syndicat national des Musées et Domaines (SNMD) de la CGT qui se voyait refuser le renouvellement de son détachement par la direction de l'établissement public de la Porte Dorée (EPPD), sans aucun motif objectivement valable.

Cette décision prise par une direction d'établissement, par ailleurs nommée par intérim depuis juillet 2020, constitue une atteinte aux libertés syndicales au sein d'un établissement au climat social délétère, comme l'ont dénoncé à maintes reprises les organisations syndicales, mais aussi la presse et notamment le journal LIBERATION en juin 2020.

En fin d'année dernière, le Cabinet de Roselyne Bachelot-Narquin a décidé de couvrir cette situation inacceptable, dont tout porte à croire qu'il s'agit de discrimination syndicale. Le 27 décembre 2020, notre camarade a fait recours de cette décision auprès de la direction de l'EPPD, celui-ci ayant été obligé de réintégrer les services de la Bibliothèque nationale de France le 1^{er} janvier 2021.

Aujourd'hui, le bureau confédéral de la CGT s'est saisi de ce dossier pour aider à la réintégration de notre camarade à l'EPPD. La Confédération Générale du Travail a échangé avec le Cabinet de la ministre de la Culture une première fois lors d'une réunion le 12 janvier dernier. Suite à ces discussions, le Cabinet de Roselyne Bachelot-Narquin considère disposer d'éléments nouveaux dont il n'avait pas connaissance jusque-là et a donc proposé de réexaminer la situation. Une nouvelle réunion aura lieu début février.

La CGT ne lâchera rien pour faire respecter les libertés syndicales !

Notre camarade doit être réintégré au plus vite dans les effectifs de l'établissement public de la Porte Dorée !

Paris, le 26 janvier 2020